

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VCL. IV

MONTREAL, 8 AVRIL 1893.

No 14

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'air est chargé de rumeurs, et une foule de bruits circulent de journaux en journaux, aussi vite démentis qu'ils sont vite éclos.

Cependant il ne peut y avoir de fumée sans feu, et il n'est plus temps de veiller quand l'édifice est flambé.

L'insistance avec laquelle on parle de la mise à la retraite de l'hon. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction Publique, indique bien qu'il doit y avoir quelque chose de fondé.

L'hon. M. Ouimet a d'ailleurs une spécialité : c'est le monsieur que tout le monde semble avoir envie de faire disparaître.

Pendant tout le temps qu'a duré le gouvernement Mercier, on annonçait régulièrement à chaque session que M. Ouimet allait être mis à la retraite.

Voici maintenant que ce manège continue sous un gouvernement conservateur qui lui est personnellement sympathique.

Il doit y avoir à cela une raison, et elle est tellement visible que nous n'insisterons pas.

M. Ouimet, comme surintendant de l'Instruction Publique, a été ce que les Anglais appellent *a failure*.

La sortie de M. Fitzpatrick à la dernière session est le clou suprême qui fut enfoncé dans son cercueil.

Il a suffi qu'un député se levât en Chambre et fit constater en quelques mots au pays qui l'écoutait l'état déplorable dans lequel végète notre instruction publique pour qu'un mouvement se produisît.

Le peuple réclame à grands cris des réformes, et même plus que des réformes, puisqu'il n'y a actuellement rien ou presque rien : il demande la création d'un système complet d'éducation.

L'hon. M. Ouimet a échoué pour deux raisons : d'abord, par son manque d'aptitude absolu.

Ensuite, à cause de sa servilité à l'élément religieux du Conseil de l'Instruction Publique.

Le Conseil de l'Instruction Publique est sous le contrôle d'une majorité ecclésiastique qui absorbe l'autorité, et laisse à peine à l'élément laïque le droit de faire quelques observations.

Si, par dessus le marché, le Surintendant, pour être bien en cour, fait encore fi des remarques des laïques, il est aussi bien de supprimer le Conseil et le Surintendant et de tout laisser entre les mains des évêques.

On se rappelle la discussion soulevée à la dernière réunion du Conseil. Un membre laïque se lève et dit : Mais vous ne faites que des curés dans vos collèges, et nous voulons des citoyens !

S'est-il fait rappeler vite à l'ordre par Mgr Laflèche courroucé !

— Voulez-vous prétendre, lui a-t-on dit, qu'il y a trop de curés ?

C'est ainsi qu'on traite les laïques qui s'émanicipent.

Et l'on continue sur le vieux train de la grise. M. Ouimet, qui a tout intérêt à plaire à l'élément ecclésiastique, opine du bonnet comme Messieurs et pousse à la roue. On encourage les séminaires, on dote les collèges classiques, on bourre les communautés, et à côté de cela le peu d'écoles normales ou professionnelles que nous possédons restent désertes.

Il faut que ce système-là change, et le seul moyen d'obtenir un changement utile est de balayer le Conseil et le Surintendant.

Remplaçons ces deux institutions fossiles par un ministère de l'Instruction publique, un ministère à poigne, avec un comité consultatif si l'on veut, mais qui ait réellement le pouvoir.

Le régime actuel a duré trop longtemps, et est responsable de ce triste état de choses.

Il faut prendre une résolution virile. On met de l'avant le nom de deux hommes pour prendre la direction de l'Instruction Publique ; ces deux hommes sont : l'hon. M. Flynn et l'hon. M. Masson.

Les deux noms nous plaisent assez. M. Flynn a toujours été un des esprits éclairés de l'Université-Laval ; il a de grands talents. Nous n'aurions à faire à sa nomination qu'une seule objection que nous considérons comme importante : il nous semble que dans un poste aussi important pour la population canadienne-française, le titulaire doit être d'origine canadienne-française. On ne sait ce que réserve l'avenir, et nous ne pouvons confier une cause aussi pré-

cieuse qu'à un homme qui soit de cœur et de sang avec nous.

L'hon. R. Masson ferait un excellent ministre de l'Instruction Publique. Littérateur distingué, au courant de nos mœurs sociales et même politiques, ayant voyagé, il possède la largeur de vues que l'on doit trouver dans cette position. M. Masson s'est fait l'avocat, dans le Conseil de l'Instruction Publique, du projet d'obligation pour les professeurs ecclésiastiques de faire preuve de diplômes comme les professeurs laïques ; grâce à son énergie cette réforme s'impose et doit fatalement être obtenue. Son attitude décidée à ce sujet l'a mis en relief dans les cercles universitaires ; sa nomination serait accueillie avec satisfaction par tout le monde.

Mais d'abord, créons le ministère, sans quoi les meilleures volontés resteront impuissantes.

DUROC.

DANS LES ECOLES

LA RELIGION ET LA MORALE

A force de répéter sur tous les tons qu'il faut de toute nécessité mêler la religion à l'enseignement des matières les plus profanes que l'on puisse imaginer, on a réussi à affoler complètement certaines personnes bien disposées mais fermement convaincues que toute école où l'enseignement du calcul n'est pas revêtu d'un certain cachet d'orthodoxie protestante ou catholique est nécessairement une école impie, une école sans Dieu, une école suspecte d'immoralité.

Afin de contrebalancer l'effet des leçons d'irréligion résultant, paraît-il, d'un enseignement qui se borne à déclarer que deux et deux font quatre, sans expliquer aux élèves quelle est la doctrine catholique ou protestante sur ce point particulier, et pour éviter en même temps les conflits d'opinion qui pourraient se produire dans un pays où la liberté des cultes existe *de jure* sinon *de facto*, on a songé à adopter un moyen propre à donner aux catholiques et aux protestants l'occasion d'imposer, quand ils le peuvent, leur manière de voir à ceux qui ne partagent pas leurs croyances religieuses.

Selon les apparences, c'est au nom de la liberté de conscience et pour la plus grande

gloire de la religion, que catholiques et protestants devront à tour de rôle passer sous les fourches caudines de ceux qui réprouvent leurs principes religieux.

Pendant la dernière session provinciale, la ligue conservatrice de Montréal a soumis à M. Taillon, premier ministre, un projet de loi qui a été inspiré par la loi belge de 1842. Le premier ministre, avant de proposer cette loi à la Chambre, a décidé de la soumettre au Conseil de l'Instruction Publique à sa prochaine réunion. Voici le texte même du projet de loi :

LOI CONCERNANT L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Attendu que la bonne éducation de la jeunesse est essentielle au bien-être de la société et à la prospérité de l'Etat;

Et attendu qu'il est impossible d'instruire la jeunesse sans lui inculquer dans l'esprit les enseignements de la religion et de la morale ;

En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La religion et la morale forment une partie nécessaire de l'instruction primaire.

2. L'instituteur instruira ceux qui sont commis à sa charge sur la religion et la morale, sous le contrôle et la direction des ministres de la religion professée par la majorité des enfants qui assistent à l'école.

3. Les enfants qui n'appartiennent pas à la religion de la majorité des enfants de l'école ne seront pas obligés d'assister à cet enseignement religieux.

4. Nulle école n'obtiendra ou ne gardera aucune subvention ou allocation, soit de la municipalité, soit de la province, si l'autorité qui la gouverne a omis de mettre en vigueur les dispositions de la présente loi.

5. Toutes les écoles appartiennent au système de l'instruction primaire, qu'elles soient écoles primaires proprement dites, *grammar schools*, académies ou autres, et sont soumises à la présente loi.

6. Le Conseil de l'Instruction Publique est chargé de la mise à exécution de la présente loi.

7. Cet acte entrera en vigueur le premier juillet 1893.

Allons ! Est-ce assez idiot ! Vous voyez d'ici la majorité décrétant que la religion de l'école sera protestante ou catholique, suivant le cas. C'est établir un principe monstrueux.

Poussez ce principe jusqu'à ses dernières conséquences, et vous verrez comme ça sera commode pour tous les intéressés.

Appliquez-le à tout l'univers, et non seulement les catholiques mais tous les cultes chrétiens seront obligés de baisser pavillon devant les bouddhistes et autres mécréants aussi nombreux que les sables de la mer. Il y a des gens qui nient à l'Etat le droit d'enseigner. Ils disent avec raison qu'au père de famille seul appartient le droit de choisir pour ses enfants le genre d'en-

seignement religieux qui lui convient. Le gouvernement ne doit pas intervenir pour donner aux enfants une instruction religieuse qui répugne aux principes du père.

Mais là où ces partisans de la liberté de conscience, ces défenseurs des privilèges du père de famille sont dans l'erreur, c'est lorsqu'ils s'arrogent la faculté de se substituer eux-mêmes à l'autorité paternelle, de nier au père la liberté de faire instruire ses enfants dans une école laïque, d'obliger les élèves à étudier partout et toujours la bible ou le catéchisme concurremment avec l'algèbre, le dessin linéaire, la chimie, la physique et le calcul.

Rien ne me paraît plus contraire au bon sens que cette rage de mêler la religion à tout, d'en saturer toutes les questions qui sont les plus étrangères à la foi et au dogme.

Le projet de loi que je viens de citer prouve jusqu'à quel degré d'aberration on peut arriver une fois lancé sur cette pente. Il me confirme de plus en plus dans l'opinion que la religion doit être enseignée dans le temple et dans la famille, tandis que la lecture, l'écriture et le calcul sont du ressort de l'instituteur. Le clergé a bien le droit d'exiger que l'on n'enseigne pas à ses fidèles des doctrines religieuses contraires à leur foi, mais c'est une exagération déplorable que de prétendre que la religion doit absorber tout l'enseignement.

De son côté l'Etat a le droit, et c'est même son devoir, d'obliger le citoyen à faire instruire ses enfants. L'ignorance est une menace contre la société, et celle-ci doit se protéger contre les maux qui résultent du défaut d'instruction.

Du moment que l'Etat n'impose pas de système religieux, nul ne peut se plaindre qu'il met la foi des élèves en danger.

A l'heure qu'il est, nous n'avons pas de religion d'Etat, et le pays ne s'en porte pas plus mal. Que la loi proposée soit mise en vigueur et nous en aurons bientôt une cinquantaine.

Ce sera la majorité qui décidera dans chaque localité si le catéchisme, la bible ou le talmud doivent être entremêlés à l'enseignement des autres matières, de façon à inculquer aux élèves les croyances religieuses qui plaisent le mieux à la majorité.

Il est vrai que les élèves appartenant à la minorité pourront s'en aller si le cœur leur en dit ; mais comme la fréquence des exercices religieux pourrait rendre très incommode le déplacement périodique des écoliers en question, la plupart d'entre eux préféreraient assister aux leçons doctrinales données à leurs camarades, ce qui aurait pour effet d'ébranler leurs convictions et d'alarmer à juste droit leurs parents obligés de subir l'ascendant de la majorité.

Un autre inconvénient très grave résulterait des fluctuations de la population dans chaque arrondissement. Telle école aujourd'hui fréquentée par une majorité catholique pourrait demain passer sous le contrôle des Juifs ou de quelques-unes des nombreuses sectes protestantes. De cette manière un élève pourrait suivre à tour de rôle tous les enseignements religieux possibles et impossibles.

On se plaint toujours qu'il n'y a pas assez de religion dans les écoles laïques ; il y en aurait certainement trop dans les écoles que les hasards des migrations populaires feraient passer par toutes les nuances de la gamme religieuse.

La ligue conservatrice veut rendre obligatoire l'enseignement religieux dans toutes les écoles, mais elle veut bien laisser le choix à la majorité des intéressés.

Allons, messieurs, faites-vous servir. Quelle espèce de religion désirez-vous ?

Nous avons à vous offrir un abrégé de la doctrine mormonne,

L'Armée du Salut tient son arsenal à votre disposition,

Les Baptistes sont prêts à vous immerger d'importance ; les Méthodistes vous tendent les bras, et les Adventistes vous attendent pour monter au ciel.

Le catholicisme veut bien vous sauver aussi, mais nous vous avvertissons que cette religion n'est pas de mode en haut lieu, vu qu'elle est en minorité dans la confédération canadienne et surtout dans l'empire britannique.

Du moment que nous admettrons le principe qu'en fait de religion c'est la majorité qui a raison, nous vous conseillerions d'étudier celle-là le moins possible.

Tel est le langage que l'État pourrait tenir

aux parents si le projet de loi suggéré par la ligue conservatrice est adopté.

Voilà pourtant où conduit la déplorable manie que nous avons de mettre la religion à toutes les sauces possibles et impossibles.

EDUCATEUR.

JAMAIS CONTENT

Il est bien difficile de contenter tout le monde.

Voici la *Vérité* aux prises avec M. Laurier à propos de ce qui suit :

Les idées de M. Laurier : L'*Electeur* cite, avec complaisance, les lignes suivantes de la *Presse* de Montréal, en rendant compte du discours de M. Laurier sur la question des écoles du Manitoba :

" M. Laurier a fait le plus beau discours qu'il ait jamais prononcé, et certainement un des plus beaux qui aient été entendus dans la Chambre des Communes. Il a atteint à la plus haute éloquence lorsqu'il s'est écrié que si les écoles du Manitoba étaient, non pas des écoles neutres, mais des écoles protestantes, c'était une indignité que de vouloir forcer les catholiques à les fréquenter."

C'est-à-dire que, d'après M. Laurier si les écoles publiques du Manitoba étaient réellement des écoles neutres, il n'y aurait pas d'indignité à vouloir forcer les catholiques à les fréquenter ! Voilà la preuve la plus éclatante que le chef de l'opposition ne comprend rien à la question. Forcer des enfants catholiques à fréquenter une école neutre est une très grande indignité, car une école neutre, une école sans religion, sans Dieu, est théoriquement pire qu'une école protestante, attendu que l'athéisme est pire qu'une fausse religion.

Nous ne pensons pas que, même avec l'atténuation du *théoriquement*, les doctrines de M. Tardivel aient grand succès parmi les braves gens qui se trouvent placés dans l'alternative décrétée par la *Vérité*

Théoriquement, d'abord, nous voudrions bien savoir sur quoi M. Tardivel se base pour affirmer que des écoles neutres sont des écoles athées, et par suite de quelle gymnastique intellectuelle il arrive à trouver un synonyme ou même une corrélation entre les deux mots.

Du fait qu'un individu ne se prononce pas entre deux autres, s'ensuit-il qu'il est l'ennemi de tous les deux ?

Le propre de la neutralité est justement de n'épouser aucune cause ; par conséquent il n'est pas d'épouser une cause adverse.

L'athéisme est un système.

Si les écoles professaient l'athéisme, elles ne seraient plus neutres.

C'est donc bien difficile à comprendre, cela ?

Mgr Satolli, qui est certainement un penseur aussi profond que M. Tardivel, quoiqu'en dise celui-ci, n'est pas de cet avis.

Il préfère de beaucoup que les professeurs restent sur la réserve et conservent la neutralité lorsque les enfants catholiques sont obligés de fréquenter des écoles protestantes.

Mais il ajoute un correctif, et c'est ce correctif qui blesse douloureusement nos castors et nos ultramontains.

Mgr Satolli dit que dans ce cas c'est à la famille et aux parents qu'il revient de faire l'éducation catholique de l'enfant.

Hérésie ! s'écrie la *Vérité* !

Des laïques se mêler d'éducation religieuse, mais c'est impossible !

Le laïque est fait pour être gouverné et pas autre chose ; ne nous l'a-t-on pas rappelé assez solennellement il y a quelques mois ?

Le laïque n'a pas de droits, il n'a que des devoirs.

Et nous allons lui laisser la responsabilité d'enseigner à ses enfants les saintes doctrines de l'Évangile, s'écrient nos petit manteaux !

Ce serait la fin des fins, le bouleversement, l'écroulement social.

Mieux vaut que les enfants soient protestants.

Mieux vaut même qu'ils soient athés.

N'est-ce pas, M. Tardivel, c'est là votre avis ?

Mais vous ne réussirez pas dans votre œuvre néfaste.

Ce sont les brouillons de votre espèce, ce sont les doctrinaires impossibles comme vous, qui ruinent tout espoir d'entente dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons et où se trouvent les Canadiens du Manitoba.

Heureusement que vos jours sont comptés
L'*Étendard* est mort d'une indigestion de castorisme.

A qui le tour ?

ANTI CASTOR.

Morbleu ! J'ai cru qu'ils étaient deux ! Cette chanson est maintenant en vente à 35 cents, s'adresser à la boîte 324, sur réception de 35 cents, nous l'enverrons franc de port.

Vieux papiers et vieilles annonces

Monsieur le Rédacteur,

En feuilletant une vieille collection de la *Revue Canadienne* de 1844, je suis tombé sur les deux annonces suivantes que j'ai copiées textuellement et que je vous envoie ci-après :

LOUIS XIV ET SON SIÈCLE

Histoire pittoresque et curieuse de la Période de
1615-1715.

PAR M. ALEX. DUMAS.

Ce livre admirable ne se recommande pas seulement par un luxe de gravures et de typographie, il a encore cette haute valeur intrinsèque que possèdent les œuvres importantes de M. A. Dumas. Dans son histoire pittoresque du XVII^{ème} siècle, cet écrivain est tour à tour conteur piquant, juge impartial, chroniqueur, curieux, historien, dramaturge, romancier et toujours écrivain facile, et d'une animation sans égale. Voilà ce qui explique le succès rapide et prodigieux de Louis XIV et son Siècle, succès que toute la presse parisienne a reconnu et proclamé et que les *États-Unis et le Canada* vont encore accroître et prolonger.

Trente-neuf livraisons ont déjà paru ; trois livraisons forment un volume. L'ouvrage se composera de deux superbes volumes, comprenant la matière de huit volumes ordinaires, enrichis d'au moins cent-vingt grands sujets, de soixante gravures à part et d'une foule de vignettes, culs de lampes, lettres ornées, etc., etc.

Quelque coûteux que soient pour nous les frais de port et de douane, le prix sera le même pour le Canada et les États-Unis, c'est-à-dire quinze cts. la livraison.

On souscrit chez *M. de Lirac*, 27, rue St. Gabriel, et chez *M. Fabre*. — *La Revue Canadienne*, 24 mai, 1845.

L'Echo des Feuilletons et le Journal des Journaux.

Nous avons reçu ces deux revues parisiennes pour les deux derniers mois. Elles sont, comme toujours, remplies de morceaux intéressants, de délicieuses nouvelles composées par les plus célèbres romanciers de l'époque. *L'Echo des Feuilletons* commence la publication d'un roman de M. Alex. Dumas, *le Chevalier d'Hermantal*.

Nous voyons aussi, avec plaisir, que l'administration de ces deux périodiques va en augmenter encore la beauté et le mérite par d'excellentes et nombreuses gravures qu'on ne trouvera dans aucune autre publication. La cinquième année promet aux abonnés une riche abondance d'amusement et de lecture récréative, instructive et intéressante. On s'abonne chez *E. R. Fabre*, rue St. Vincent. — *La Revue Canadienne*, 12 avril, 1845.

Pourriez-vous me dire, monsieur le rédacteur, si M. Fabre, qui est désigné dans ces annonces comme libraire, rue St. Vincent, n'est pas le père de l'archevêque de Montréal, et comment il se fait que le fils déclare immorales des œuvres que le père qualifiait d'admirables ; comment aussi il nous défend de lire les livres dont son père voulait accroître le succès au Canada ?

CHERCHEUR.

SANS PATRIE

Ne voulant pas fournir à nos adversaires et ennemis l'occasion de nous reprocher de nouveau un manquement de respect aux coutumes catholiques, et, désireux surtout de ne pas permettre à nos insulteurs de se dérober derrière des pallodics au lieu de supporter courageusement le poids de leurs actes et de leurs paroles, nous nous sommes abstenus soigneusement de parler, dans notre dernier numéro, paraissant en pleine semaine religieuse, de certain sermon prononcé à l'église des Jésuites par un père du nom de Ruhlman, un des prédicateurs, sinon le plus fort, du moins le plus en vue de l'ordre.

C'est généralement lui qui est appelé à donner les grands coups de boutoir dans les circonstances solennelles.

Le père Ruhlman, de race, sinon d'origine, allemande, personnifie assez bien le clergé de cette malheureuse contrée qui s'est laissé emporter par sa haine anti-républicaine jusqu'à renier l'ancienne patrie pour se jeter dans les bras du vainqueur.

Les défections ont été rares, Dieu merci, dans le clergé alsacien, mais toutes celles qui se sont produites ont été étrangement bruyantes, et tous ceux qui les ont commises en ont senti une telle honte qu'ils ont cherché à les noyer dans un débordement de rage contre la France.

Nous avons raconté ici l'histoire de ce fameux curé Jacot qui a eu le triste courage, devant les populations vaincues mais implacables, devant ses frères annexés, de faire l'éloge du conquérant, d'accepter de lui la décoration qui brille sur la poitrine des bourreaux et des incendiaires de Bazeilles.

Celui-là avait succombé à l'ambition, à l'amour du bruit, des grandeurs, à cet instinct inné ou acquis qui pousse toujours le prêtre dans les mains du maître et du plus fort.

Il n'en est pas ainsi du père Ruhlman, qui obéit lui, à un autre sentiment dans ses malédictions, anti-françaises.

Il déteste la France, d'abord parce qu'il est jésuite, et qu'entre les Jésuites et la France il coule un torrent de haine et de mépris que rien ne pourra dessécher. On ne pardonne jamais

au captif, que l'on croyait avoir bien ensermé, d'avoir brisé ses liens et reconquis sa liberté.

Trois fois la France a su dans un vigoureux effort s'arracher aux étreintes de la Compagnie de Jésus; c'est plus qu'il n'en faut pour faire comprendre combien est vivace, inextinguible le ressentiment qui anime ses membres.

Ils détestent la France parcequ'elle a donné le signal de l'émancipation intellectuelle qui s'est propagée dans le monde entier. La France a fondé les écoles laïques et gratuites; la France a des universités, des académies; la France a proclamé l'égalité des citoyens devant la loi: tous crimes impardonnables au point de vue ecclésiastique.

Il n'y a rien qui puisse faire pardonner ce forfait, rien même qui puisse l'atténuer; pas de sentiment patriotique qui puisse en adoucir le souvenir.

D'ailleurs, à quoi bon parler de patriotisme à propos d'hommes dont le premier devoir est de n'en pas avoir, devant des sans-patrie?

Jamais les Jésuites, obéissant à ce sentiment que nous avons dû constater au début, n'ont manqué une occasion de tomber sur la France et de déverser contre elle des imprécations saignantes pour le cœur des Canadiens-français qui aiment et respectent leur mère-patrie.

Tous les journaux ont constaté et relevé il y a environ un an l'étrange sermon qui fut prononcé à l'église des Jésuites lors d'une messe militaire du 65^e Bataillon à laquelle assistait le général Herbert.

L'occasion d'humilier la France était trop belle pour être manquée, et, une heure durant nous avons entendu, devant ce général anglais en face du régiment canadien-français, insulter et rabaisser la France, ses chefs et ses soldats.

Qu'il était beau, hein, le rôle de ces braves pères! Comme ils ont dû être fiers de leur œuvre dans leur petit cénacle, une fois la messe terminée! Avec quelle dextérité ils avaient retourné le couteau dans la plaie, rappelé les désastres de l'Année Terrible, prédit de nouvelles infortunes, raillé les efforts et les sacrifices de cette noble population qui se saigne pour maintenir sa défense nationale! Quelle

grande œuvre ils avaient faite, et comme Loyola devait être content !

Aujourd'hui, c'est un autre prétexte que l'on choisit pour perpétuer ce système. Le CANADA-REVUE fournit ce prétexte. Parce que certains écrivains français collaborent à notre journal, il s'ensuit aux yeux d'un certain public que la France est un foyer de perdition.

La question est trop personnelle et nous touche de trop près pour qu'il nous soit possible de nous y étendre bien longuement.

Les écrivains français qui veulent bien nous honorer de leurs travaux sont les bienvenus au même titre que les écrivains canadiens. Est-ce notre faute si nous ne trouvons pas autant de ces derniers dans nos rangs que nous le désirerions ?

C'est peut-être plutôt la faute des Jésuites.

A tous ceux qui veulent écrire dans notre journal, nous ne demandons ni d'où il viennent ni qui ils sont, nous les jugeons d'après leur œuvre et cela nous suffit.

Nous n'en exigeons pas plus et en cela nous suivons l'exemple de ceux qui reçoivent leurs biens de toutes les mains sans demander s'ils proviennent du vol, de la concussion et de la prostitution ou si c'est le fruit d'un honnête labeur.

A nos rédacteurs nous payons un modeste salaire dont ils se contentent et nous sommes quittes. Ils ne s'élèvent pas de somptueuses résidences, ils n'acquièrent ni terrains ni propriétés, ils ne dominent et n'écrasent personne, mais en échange ils paient des taxes, ils consomment et ils produisent.

Lorsque le Père Ruhlman s'est écrié dans un de ses élans furibonds que la France était un foyer de putréfaction et que "tout ce qu'il y a de mauvais au Canada, tous nos maux nous viennent de France," il oubliait que cela pouvait être vrai il y a dix mois, mais depuis que le CANADA-REVUE a purgé la ville de l'Abbé Guyhot, ses accusations tombent à faux.

Ce ne sont pas des journalistes qui ont bouleversé, écoeuré ainsi notre population. Il était bien maladroit de la part d'un prêtre de ne pas s'en souvenir.

A moins que l'allusion ne fût intentionnelle ?

Maintenant, une seule chose fut reconfortante dans cette douloureuse diatribe, c'était de constater l'état d'âme de l'accusateur.

Vers la fin seulement de son sermon nous avons pu trouver la vraie cause de ce flux de fiel.

On penserait peut-être que le CANADA-REVUE et son personnel avaient mérité ce démolissage, à cause d'écrits religieux, éducationnels ou sociaux.

Pas du tout.

Le motif réel de tout ce tapage c'était que nous avions attaqué et conspué les *castors*.

La voilà la cause de l'exécution.

Le castor est l'arche sainte de la Compagnie de Jésus au Canada, l'attaquer c'est agir en impiété, en répréhensible, etc.

Le castor est la pierre fondamentale de l'Eglise.

"Le castor, a dit le père Ruhlman, on a voulu l'abattre, on a voulu le rabaisser. On l'insulte parcequ'il est plus croyant, plus catholique que les autres Canadiens. Vous devez le défendre contre ces insultes. Avocats, notaires, médecins, hommes de profession, vous êtes aussi coupables que ces écrivains. C'est vous qui encouragez ce déchaînement contre les castors."

"Sachez bien une chose, c'est que tout bon catholique croyant et militant doit être castor et s'en faire une gloire."

Le trépas subit de l'*Blendard* a privé le public de la mise au jour de cette page d'éloquence que nous reproduisons ici aussi fidèlement que possible d'après nos souvenirs personnels.

Le CANADA-REVUE eût regretté d'avoir été encore une fois condamné injustement par un prêtre ; il n'a été que grossièrement calomnié par un castor.

Ce n'est pas grand'chose.

FRANCE.

Nous découpons ce qui suit dans la *Semaine Religieuse* de Québec, un bon journal qu'on ne lit pas assez, la nouvelle suivante :

M. J. Ferry, un des hommes qui ont fait le plus de mal à la France catholique, est décédé presque subitement. Il est mort comme il a vécu.

Ah bah !

Il avait vécu comme il est mort.

Presque subitement, alors ?

PAR-CI, PAR-LÀ.

Ces petits journaux de campagne ou de couvent sont étonnants !

Prenons le *Messenger de Ste-Anne* :

Le nouveau Prélat, Mgr Decelles, est âgé de 44 ans, il a été préconisé avec le titre d'évêque de Duezipara ; c'est là un ancien évêché de Thrace. L'Église aussi perpétue le souvenir des anciens diocèses en conférant les titres aux évêques *qui n'ont pas de siège propre*.

Voilà qui peut marcher de pair avec les *scandales du Courrier du Canada* !

Prenons maintenant l'*Oiseau-Mouche*, organe des pensionnats.

Nous y trouvons ce qui suit à propos des Palliums :

Agnès avait 13 ans. Comme elle était d'une grande beauté, le fils du proconsul demanda sa main. Sur son refus, le père du jeune homme la fit venir dans son tribunal et voulut la forcer de sacrifier aux idoles. Mais Agnès resta fidèle à son céleste époux, et exposée au Lupanar, l'ange du Seigneur la couvrit de sa protection. Le vice proconsul Asdarius condamna ensuite la vierge au bûcher, mais les flammes s'écartèrent devant la sainte. Alors le licteur la frappa de son glaive.

Cela se passait le 21 janvier 304.

Je vous demande un peu ce que les jeunes élèves vont comprendre à cela, et quelles réflexions vont germer dans leurs jeunes cerveaux ?

Enfin, le plus épatant, le plus renversant, c'est l'*Étudiant*, qui résume comme suit les événements de la semaine :

États-Unis. — Décès de M. Blaine, politicien remuant et avisé.

O Baillaygé, tu es ineffable !

Blaine, un petit garçon *remuant et avisé* !

Après cette monumentale appréciation, tirons l'échelle.

Nous lisons ceci dans un journal français :—

Cahors, le 1er mars. — Une femme Carreau, récemment décédée à Millac (Lot), avait laissé au curé de la paroisse une somme de 100 frs. pour les frais de son enterrement. Le mari, appartenant à la religion protestante, s'opposa formellement à l'enterrement de sa femme suivant le rite catholique, et voulait faire célébrer le service par le pasteur.

La fille de la défunte protesta à son tour, et le litige fut porté devant le juge de paix, qui décida que l'enterrement devait être fait suivant la volonté de la défunte.

Malgré la décision du juge de paix, il fallut avoir recours aux gendarmes pour assurer l'ordre et enterrer la femme Carreau, depuis quatre jours sur son lit de mort.

Voici qui est contraire aux doctrines de M. Tardivel :

Cette femme ayant épousé un protestant devenait, *suivant lui* au moins, méthodiste.

Comment se fait-il donc que le curé ait insisté pour accepter 100 frs. ?

Encore un qui aurait besoin de faire un tour en Canada !

Le Pape Léon XIII a adressé aux évêques d'Italie une lettre très remarquable relativement au mariage civil qu'on cherche à implanter dans ce pays.

Nous extrayons de cette lettre le passage relatif aux mariages secrets :

L'Église, dit-il, est chargée aussi de trancher les questions de morale, et de décider si le mariage s'impose. Or, il y a des cas où le mariage secret est lui-même nécessaire :

Il peut arriver également, par la malice ou la faiblesse d'une nature corrompue, que des pratiques répréhensibles se soient invétérées entre deux personnes, tellement qu'on ne pourrait négliger le mariage sans une grave injure ou un préjudice pour l'une des parties ou sans péril du salut éternel de toutes les deux. En outre, pour éviter, en le contractant, des infamies et des discordes dans les familles et entre les familles, il conviendra parfois de tout conclure avec grande sollicitude et en grand secret, remettant au temps où ce deviendra possible la publication de ce mariage.

Le *Sténographe Canadien* s'étonne que M. Mercier n'ait pas songé à améliorer notre système d'instruction publique alors qu'il était au pouvoir.

Le *Sténographe* a tort de s'étonner.

Il devrait savoir qui a empêché les réformes et les améliorations.

Les castors n'étaient-ils pas les maîtres de la situation alors, comme ils le sont aujourd'hui ?

Le *Sténographe* ne sait-il pas que, par son essence même, le castorisme est réfractaire à toute éducation ?

La devise de l'ultramontanisme est :

“ L'éducation, voilà l'ennemi ! ”

Tant que nous n'aurons pas anéanti la secte, jamais nous ne pourrions améliorer ni réformer l'instruction publique.

Faisons-les disparaître ; puis, morte la bête, mort le venin.

En présence de l'agitation anti-sémite et des arguments qu'elle invoque, 241 rabbins allemands ont cru nécessaire de publier une déclaration que reproduisaient plusieurs journaux.

Elle peut se résumer ainsi :

La morale du Judaïsme ne permet pas, à l'égard de ceux qui ne sont pas juifs, une chose défendue vis-à-vis des Israélites ; cette morale ordonne de voir en chaque homme l'image de Dieu, de faire preuve dans les affaires de la stricte véracité, de remplir fidèlement et inviolablement toute promesse faite à un homme, qu'il soit juif ou non, d'exercer l'amour du prochain à l'égard de chacun, sans distinction

de race ou de culte, d'observer avec dévouement les lois de la patrie, de contribuer de toutes ses forces à la prospérité de la patrie et de travailler au perfectionnement intellectuel et moral de l'humanité.

En tous cas, l'intention y est.

Mme Mounier la célèbre contralto que nous avons eu l'avantage d'entendre pendant deux semaines au Parc Sohmer, a donné, avant son départ de Montréal, un concert sacré, à la Salle du Windsor, avec l'aide de quelques amateurs de grand talent parmi lesquels nous avons remarqué en particulier un jeune ténor, M. Mongeon, qui possède une fort jolie voix.

Mme Mounier avait composé un programme artistique excessivement complet. Le public n'a malheureusement pas répondu, comme nous l'eussions espéré, à cet appel d'un artiste de haut talent, mais il faut surtout s'en prendre à la date du concert qui tombait en pleine Semaine Sainte. Cependant tous ceux qui y ont assisté ont été enchantés de leur soirée et ont chaleureusement applaudi Mme Mounier qui nous reviendra, nous l'espérons.

Tout le monde catholique ne pense pas comme nos castors et nos ultramontains.

La *Nouvelle Presse Libre* de Vienne dit que, l'année dernière, les évêques irlandais ont demandé au pape, en présence de leurs collègues américains, pourquoi il ne renonçait pas franchement à l'idée du pouvoir temporel et n'abandonnait pas la fiction de sa captivité. Léon XIII aurait répondu d'une façon évasive: "Il ne serait pas convenable pour moi d'agir ainsi."

La *Nouvelle Presse Libre* proteste contre l'espoir entretenu au Vatican de voir le monde catholique prendre les armes contre l'Italie, alors qu'il n'y a pas un seul cardinal italien qui regarde comme possible la restauration du pouvoir temporel.

Si l'*Étendard* vivait.

Quelle colère, oh la la!

Encore un canard dont il faut enlever une forte tranche:

On lit dans le *Journal de Lourdes*:

Il n'est bruit en ce moment dans les journaux que d'une somme de trois millions déposés à l'évêché de Tarbes par un riche Hollandais, pour la construction d'une église paroissiale à Lourdes.

Le vérité est que Mgr l'évêque n'a rien reçu; il a simplement été informé qu'un étranger, converti à Lourdes, va consacrer un million à doter la ville d'une église paroissiale.

L'autre nouvelle, non moins singulière, d'après laquelle le même Hollandais ferait traduire dans toutes les langues et dans tous les idiomes certains ouvrages relatifs à Lourdes, ne repose sur aucun fondement.

La sévérité avec laquelle nous avons traité nos compatriotes, lorsqu'ils se sont si mal conduits à bord des frégates françaises, nous oblige, en toute justice, à reproduire le passage suivant du *Mémorial Diplomatique*:

Au premier *drawing room* de cette saison chez la reine Victoria, la foule des invités a dû livrer de véritables batailles pour entrer dans la salle du trône. Le désordre et la bousculade ont été indescriptibles. Plusieurs dames eurent leur traîne déchirée, d'autres faillirent être renversées, d'autres sont entrées dans la salle du trône les cheveux défaits et les toilettes dans un état pitoyable. Deux d'entre elles ont reçu des contusions très graves. En un mot, la salle du trône fut prise d'assaut.

En dépit de l'antipathie mal dissimulée de M. Tardivel, le Pape persiste à soutenir Mgr Satolli:—

Le Pape a reçu en audience Mgr Chapelle, qui fut le secrétaire de la conférence des archevêques américains à New-York. Léon XIII a parlé longuement de l'Université de Washington, dont il espère voir la direction continuée au clergé catholique. Le Saint Père a exprimé sa grande satisfaction de la mission de Mgr Satolli, dont le résultat sera l'unité complète du clergé américain. "La démocratie marche à pas rapides, a-t-il dit, il faut que l'Eglise la dirige dans la bonne voie; le clergé doit être démocrate et doit aimer le peuple, parce qu'après tout l'Eglise c'est le peuple."

La *Vérité* qui doit s'y connaître, dit ce qui suit:

C'était en 1887. M. Mercier, alors premier ministre, avait demandé à la législature provinciale d'accorder l'existence civile à la Compagnie de Jésus. Pour faire triompher ce projet, M. Mercier a dû lutter surtout non contre les députés anglais et protestants, mais contre l'Université-Laval!

Le Séminaire de St. Sulpice devrait bien reconnaître cela en se fendant un peu plus largement.

Les procès de presse nous promènent de surprise en surprise:

La Cour Suprême de Leipzig vient d'établir un cas tout particulier de responsabilité en matière de presse. Elle a décidé que le correcteur d'un journal était, de par ses fonctions, responsable de son contenu. Un correcteur, qui avait été condamné en même temps que le rédacteur responsable d'un journal, a vu son appel rejeté en vertu de ce nouveau principe.

Le testament politique de Jules Ferry est bien court mais bien touchant.

Il tient dans ces cinq lignes:

"Je désire reposer dans la même tombe que mon père et ma sœur, en face de cette ligne bleue des Vosges d'où monte jusqu'à mon cœur fidèle la plainte touchante des vaincus."

PROUVEZ, NE REPROUVEZ PAS !

M. Boas, le manufacturier bien connu de St. Hyacinthe, vient de décerner un certificat flatteur aux ouvriers canadiens-français. Conversant avec un correspondant du *Sun* de New-York, il a fait valoir les hautes qualités qui caractérisent l'ouvrier canadien-français : la sobriété, l'amour du travail, l'intelligence, l'habileté, le culte du foyer, l'urbanité, l'économie et la probité.

" Ils sont habiles et intelligents, a dit M. Boas, sont assidus à leurs devoirs, propres et nets d'apparence, et ne donnent pas de trouble quand ils sont bien traités. Pendant longtemps ils ont souffert de trop de superstition et trop de gouvernement des prêtres, mais chacun peut voir qu'ils ont en eux les éléments des citoyens de premier ordre. Leur amour de leur langue et de leur religion les réunit dans une seule grande famille, et la présence du prêtre n'est pas sans bons effets sur leur moralité."

Après les qualités morales, M. Boas énumère les qualités physiques de nos braves ouvriers :

C'est une race très vigoureuse. Hommes et femmes, bien que petits de stature, ont hérité d'une forte constitution et d'un organisme bien développé. La sévérité du climat a élagué ceux qui étaient physiquement trop faibles pour y vivre, et, homme pour homme, ils sont plus robustes que les races qui sont communément supposées être plus avancées. La frugalité française est proverbiale, et les Canadiens-français sont tout aussi frugaux que leurs cousins de la vieille France. Ils peuvent se maintenir confortablement avec un salaire qui semblerait trop petit à un ouvrier américain. Ils apprennent vite, sont des travailleurs persévérants et deviennent bientôt complètement maîtres de leur métier."

Après cette fidèle peinture, M. Boas constate que si la rivalité industrielle accorde quelques avantages aux ouvriers des États-Unis, c'est simplement parce qu'il manque aux nôtres " la chance d'apprendre."

" L'influence du demi million de Canadiens-français aux États-Unis, dit en terminant M. Boas, se fait sentir dans tout le Canada français, élargissant les vues du peuple et lui inculquant l'ambition de cultiver son intelligence naturelle et d'améliorer sa condition matérielle. C'est une chose monstrueuse que le continent nord-américain soit divisé par une ligne politique. Quand cette ligne sera effacée, et le Canada et les États-Unis devenus un seul pays, conformément aux desseins manifestes de la nature, vous pouvez être certains que les Canadiens ne seront pas lents à prendre place au premier rang."

Cette juste et sincère louange, venant d'un homme qui connaît à fond nos ouvriers, méritait autre chose que les réflexions saugrenues du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. " M. Boas, dit ce journal, appartient à la classe des *naturalistes* qui ne reconnaissent pas même l'existence de Dieu."

Comment voulez-vous qu'un journal ait une autorité quelconque en philosophie, lorsqu'il confond les *naturalistes* avec les *matérialistes*, lorsqu'il ne dis-

tingue rien entre celui qui se livre à l'étude des plantes, des minéraux, des animaux, et celui qui, niant les dogmes révélés, n'admet que la matière; lorsqu'il ne fait nulle différence entre les travaux d'Aristote, Plin, Buffon et ceux de Démocrite, Epicure et Diderot ?

M. Boas est qualifié *naturaliste*, parce qu'il a dit que le Canada et les États-Unis ne devaient former qu'un seul pays, conformément aux desseins manifestes de la nature; ce qui veut dire qu'aucune frontière naturelle ne sépare les deux pays, que la limite est absolument arbitraire et que nulle raison géographique ou ethnologique ne militent en faveur du maintien de cette ligne conventionnelle. Pour plaire au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, M. Boas aurait dû dire conformément aux desseins manifestes de la Providence divine. Cela n'aurait eu aucune signification, mais M. Boas aurait peut-être reçu l'épithète de *providentiel*, bien préférable à la honteuse appellation de *naturaliste*.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* grince des dents à la lecture de cette phrase de M. Boas: " Pendant longtemps ils ont souffert de trop de superstitions et trop de gouvernement des prêtres." Il ferait mieux de la réfuter. Un démenti, une invective ou une allusion malveillante à la nationalité d'un contradicteur ne sont pas des raisons concluantes.

Prouvez-nous, vaillant *Courrier*, que les canadiens-français n'ont jamais souffert du gouvernement des prêtres, et devant l'évidence tout le monde se rangera à votre avis. Mais il faut prouver que vos adversaires se trompent ou mentent, et non les maudire.

Vous devez avoir d'excellentes raisons pour redouter l'annexion; faites-nous les connaître, peut-être les partagerons-nous! Vous dites que la langue, les traditions nationales, les institutions, la religion des canadiens-français seraient compromises par l'annexion? Démontrez-nous le. Vous ne devez pas prétendre, cher confrère, que le peuple tout entier sacrifiera ses intérêts, ses aspirations, à votre caprice ou à vos ambitions cachées.

Mais non; vous avez l'habitude et l'ivresse du pouvoir absolu. Discuter avec des esclaves amoindrirait votre puissance aujourd'hui et l'annulerait demain. Dans vos mains, la houlette du pasteur est une trique, et votre dernière raison c'est la bastonnade.

* * *

Il est vraiment déplorable de voir des hommes, des esprits qui peut-être pourraient concourir utilement à une œuvre commune, se séparer, devenir antagonistes puis ennemis, au profit unique des intrinsèques rétrogrades du *Castorisme*. Leur néfaste

influence s'est exercée de telle façon dans le pays, que la population est maintenant divisée en deux camps : l'un actif, l'autre passif. Celui-ci se recrute de tous les hommes qui n'ont point d'idées personnelles et qui, guidés par quelques autorités, adoptent un *credo* tout fait. Les autres, dont le nombre augmente chaque jour, visent à l'indépendance de l'esprit et pèsent le pour et le contre. Peu soucieux des théories, des doctrines et des académies, ils se font par eux-mêmes des idées sur les hommes et sur les choses. C'est la conséquence nécessaire de leurs raisonnements et de leurs tendances. Ces idées diffèrent parfois beaucoup chez les uns et chez les autres, mais cela prouve au moins que certaines questions ne sont pas du domaine des sciences exactes ; et il est certain que tous ceux qui auront ainsi mûri le fruit de leur raison sauront comprendre que d'autres aient pu obtenir des résultats différents.

Les sectaires, au contraire, ceux pour lesquels il y a des idoles, sont tous les mêmes, qu'ils jurent par Büchner que la matière seule existe, par Boudah, que la suprême vertu consiste à mourir une queue de vache à la main, ou par Tardivel, que lire le CANADA-REVUE pendant le carême est un péché mortel. Tous, ils sont butés à leur idée fixe ; tous, ils anathématisent et excommunient leurs adversaires ; tous ils méprisent la vulgaire raison et veulent triompher par la violence de ce qui leur barre le chemin. Sectes religieuses, elles ont brûlé Servet et Jean Huss, crucifié Jésus et lapidé Hypatie ; sectes savantes, elles ont chassé d'Angleterre Giordano Bruno, jeté Galilée dans un in-pace, et le malheureux Salomon de Caus dans un cabanon de fou ; sectes politiques, elles ont fait les coups d'Etat et mis à mort, dans tous les pays, les défenseurs des droits imprescriptible de l'humanité.

*
*
*

Est-ce le règne de cette terreur que les Castors veulent ramener ? Est-ce le triomphe de l'obscurantisme qu'ils appellent ? Est-ce l'anéantissement final de notre race qu'ils désirent ? Devons-nous renoncer aux bienfaits du Progrès universel pour complaire à ces aveugles volontaires ? Faut-il renier le génie humain parce qu'il est préjudiciable aux intérêts de la théocratie ?

Répondez-nous, rigoristes journaux de tous formats, qui vous faites, sans le savoir peut-être, complices de cette monstrueuse reculade. Il s'agit de l'avenir de notre pays ; la chose vaut la peine d'être loyalement discutée. Au lieu de damner vos adversaires, éclairez-les, ou tentez-le du moins. Soyez certains que ces discussions ne seront pas stériles et

que le peuple, moins jobard qu'on ne le suppose, ira toujours vers la vérité, entraînant irrésistiblement dans son mouvement les dupeurs et les égarés.

Cessons donc nos luttes hors nature ; acceptons et écoutons toute idée mûrie dans le calme et le recueillement, ne craignons pas d'appeler à nous tous ceux qui pensent, dans la splendide acception du terme, et qui émettent ensuite leur pensée. Ceux-là seuls qui raisonnent peuvent prétendre qu'ils pensent ; les adeptes des révélations, quelles qu'elles soient, ne pensent pas plus que l'écho ne parle. Certes, les penseurs convaincus se groupent toujours autours de certaines sommités respectées, mais leur troupe ressemble à un vol d'oiseaux, tandis que celle de leurs adversaires ressemble beaucoup plus au troupeau des moutons de Panurge.

LUPUS.

GENTLEMAN JACK

Tel est le titre de la pièce jouée lundi dernier au Parc Sohmer par James Corbett, le champion des pugilistes d'Amérique.

Une foule énorme y assistait, tirée surtout par la curiosité de voir de près le grand vainqueur de John L. Sullivan. La pièce est en somme un prétexte à cette exhibition et c'est naturellement le célèbre boxeur, qui y tient la plus large place, sinon l'unique place.

James Corbett est un magnifique type d'homme fort, léger, vif, alerte, sans rien de la massivité, si l'on peut s'exprimer ainsi, des batailleurs en général ; il a produit un excellent effet.

Ses exercices d'entraînement dont la vue était nouvelle pour notre public ont été vivement applaudis.

La bataille finale, très bien disposée et très mouvementée, a mis la joie à son paroxysme.

Corbett a été très applaudi. A signaler aussi deux chanteurs de tyrolienne qui ont eu un grand succès : Mme Dagmar et M. Decelle : ce dernier est canadien, Mme Dagmar est une danoise blonde comme les blés et aux formes très agréables à l'œil.

La troupe revient vendredi soir à Montréal après une tournée dans Ontario.

A la demande générale, les directeurs du Parc Sohmer ont consenti à donner trois représentations à des prix populaires (50 cents) vendredi soir, samedi en matinée et samedi soir.

Nous ne doutons pas qu'il y ait foule ; toute notre population friande de jeux de sport et de force s'empressera d'aller applaudir Jim Corbett dont la renommée est aujourd'hui universelle.

REPROCHE IMMERITÉ

Le *Courrier du Canada*, sous le couvert d'une réponse à Fréchette, me décoche ce qui suit :

Mais l'horreur des horreurs, c'est que les écoliers canadiens disent : " Je m'endors," au lieu de " j'ai sommeil." Ça c'est grave ; et si ces jeunes gens n'étaient pas encore dans les blondes années de la blonde adolescence, alors que l'on ne songe qu'aux blondes moissons, aux blondes amies et aux blondes strophes des blonds poètes, il y aurait à désespérer pour la nationalité franco-canadienne. Littré dit bien : "*Seudormir*, verbe réfléchi, *Tomber dans le sommeil...*" mais Littré n'a jamais été chanté par Marc Sauvalle.

Maintenant, M. le critique, voudriez-vous bien nous dire comment l'on parle dans les collèges d'Angleterre et les lycées de France ?

Je suis très étonné d'avoir à intervenir dans cette discussion toute pédagogique à laquelle j'étais resté étranger.

Le *Courrier du Canada* me reproche, je crois, de n'avoir pas chanté Littré.

J'avoue que, connaissant l'étroitesse d'esprit de la caste à laquelle appartiennent les rédacteurs du *Courrier du Canada*, je me suis abstenu de faire connaître publiquement toute l'admiration que je professe pour l'œuvre monumentale de ce grand savant ; et puisque l'occasion m'est offerte, j'en profite pour exprimer le regret qu'il n'y ait pas plus de Canadiens, surtout au *Courrier du Canada*, qui mettent ses conseils en pratique.

C'est égal, les temps sont rudement changés ! Qui m'aurait dit, il y a un an, qu'un journal castor m'accuserait de tiédeur vis-à-vis de ce brave Littré que toute la clique monacale a maudit, insulté, excommunié pendant sa vie ?

Eussé-je essayé de citer Littré, j'aurais alors été foudroyé *ex-cathedra* et conspué pour invoquer des autorités hérétiques.

Maintenant c'est le contraire.

Me voilà rangé parmi les timides, les retardataires, les éteignoirs bientôt !

Grands dieux, comme nous avons marché vite !

Et quand on pense que c'est le CANADA-REVUE qui a fait tout cela !

M. S.

JOYEUSE NOUVELLE

On a tort de prétendre que nous possédons au Canada les variétés les plus complètes de la carotte ecclésiastique.

Le Mexique nous dépasse de beaucoup.

On peut en juger par ce qui suit :

On lit dans le *Canadien* de Saint-Paul et Minneapolis :

Le curé d'une petite paroisse de l'Etat de Michoacan, Mexique, avait été victime d'un vol d'une somme de \$2,000 qu'il avait reçue en dépôt.

Voyant l'impossibilité de découvrir le voleur, il attendit patiemment le dimanche suivant, et, à l'heure de la messe, il monta en chaire et déclara péremptoirement que tant qu'il n'aurait pas retrouvé ses \$2,000 il ne célébrerait ni baptêmes, ni mariages, ni messes, ni enterrements.

Il paraît que les fidèles, alarmés par cette menace, se côtisèrent entre eux, et que, quelques heures après, le malin curé recevait \$2,000 en espèces sonnantes.

C'est à grand regret que nous publions cette information, qui peut être de nature à amener des perturbations sérieuses dans le règlement des affaires ecclésiastiques.

Croyez-vous que ce serait drôle, si un ami de l'*Etendard*, le curé Tassé par exemple, s'avisait d'imiter ce curé là pour réunir les fonds nécessaires à la résurrection du Saint Etendard ?

FIDELIS.

BIBLIOGRAPHIE

L'HYGIÈNE DES FIANCÉS, par le Dr. Jacques Nattus. — Un volume in-18 raisin de la *Petite Encyclopédie médicale*, cartonné à l'anglaise, fer spécial. Prix, franco, contre mandat, 3 fr. A la Société d'Editions Scientifiques, 4 rue Antoine-Dubois Paris.

Ce nouveau livre tient les promesses de son titre suggestif. Quand ils l'auront ouvert, bien peu le fermeront avant de l'avoir suivi de la première à la dernière ligne. La correcte harmonie de sa langue, la sagesse des réflexions et des préceptes présentés sous une forme fantaisiste et singulièrement originale, font de sa lecture un plaisir attrayant pour l'esprit, un enseignement solide pour la raison. La clarté de l'exposition n'est pas une de ses moindres qualités. Toute l'histoire des préludes du mariage, depuis le choix d'un conjoint jusqu'à la consécration finale, se déroule devant les yeux dans une succession de chapitres courts, bien remplis, riches de propositions inattendues. Entre toutes on doit remarquer, me semble-t-il, les questions de la beauté et de la laideur en ménage, de la dévotion dans ses rapports avec le mariage, des voyages de noce, et surtout, peut-être, des signes révélateurs. Les idées de l'auteur, quelques-unes absolument neuves, pourront être discutées, réfutées, mais, à coup sûr, on ne les trouvera ni communes, ni banales.

DETERMINATION PRATIQUE de la REFRACTION OCULAIRE PAR LA KERATOSCOPIE ou SKIASCOPIE. — Application à l'examen des conscrits, par le Dr. BILLOT, médecin-major de 1re classe. — Un volume de la *Petite Encyclopédie médicale*. Prix, cartonné à l'anglaise, fer spécial, 3 francs, et expédition franco contre un mandat à la Société d'Editions Scientifiques, 4 rue Antoine. Dubois, Paris.

La Skiascopie est, comme on le sait, une méthode objective nouvelle, qui permet de déterminer avec une approximation de un quart de dioptrie la réfraction oculaire. On pourrait même dire qu'elle fait voir les différents états de la réfraction, car il suffit avec elle d'ouvrir les yeux et de regarder. Elle décèle et rend manifestes les différences de réfraction des divers méridiens de l'œil avec une sûreté et une facilité surprenantes. Avec elle la constatation et la mesure de l'astigmatisme ne sont, on pourrait dire, qu'un jeu, car, avec elle, l'astigmatisme, si léger qu'il soit, devient apparent, visible, de même que sa correction se fait d'une manière apparente et visible.

Mais tous ceux qui ont traité jusqu'ici ce sujet ont joint à leur exposition trop de conceptions théoriques. C'est ce qu'a voulu éviter M. Billot en écrivant ce petit livre qui s'adresse surtout aux praticiens, à ceux qui ne veulent que des faits acquis, certains, et ne se préoccupent pas outre mesure des théories que l'on a édifiées pour expliquer ces faits. On n'y trouvera donc aucune théorie; mais seulement un exposé net et très clair de la pratique de la Skiascopie, avec les conséquences qui en découlent au point de vue de la réfraction.

Les médecins militaires, pour lesquels il a surtout été écrit, le consulteront avec fruit et en tireront le plus grand avantage au double point de vue de la sûreté et de la rapidité de leurs examens de réfraction.

De même aussi les praticiens qui ne sont pas habitués soit à l'image droite, soit aux différents procédés qui demandent un exercice continu, verront avec quelle facilité ils pourront déterminer exactement la réfraction par la Skiascopie, s'ils veulent suivre exactement les indications qu'ils trouveront longuement développées dans cet ouvrage.

LE TZAR ET LE PAPE

On sait l'émotion profonde produite en Russie par l'atteinte portée en Bulgarie à la religion catholique grecque au profit de l'Eglise romaine. Pour juger de l'état d'esprit du tzar, chef suprême de l'orthodoxie, et de son peuple en matière religieuse, il suffit de lire la lettre adressée au directeur de la *Dublin Review* par M. Pobedonostzeff, procureur général du Saint-Synode, au sujet de la possibilité de fusion des deux religions dans l'empire du tzar. Lady Herbert avait écrit, dans un article de cette Revue, que l'abbé Vanutelli avait recueilli de la bouche de M. Pobedonostzeff l'importante déclaration suivante: "Il n'y a aucun doute que l'Eglise russe s'unirait avec le

"Saint-Siège sans aucune difficulté, si une pareille union était désirée par notre gouvernement. Mais, en ce moment, cela serait impossible et affecterait gravement les intérêts impériaux."

Le confident d'Alexandre III a protesté contre cette assertion en ces termes:

"Il est en effet tout à fait inadmissible que j'aie jamais tenu un tel langage. J'ai des raisons de croire que le Père Vanutelli, que je considère comme un honnête homme et qui parle le français très imparfaitement, a mal compris mes paroles exprimées en cette langue, et s'est laissé peut-être entraîner par son ardent désir de la réunion des Eglises.

"Tout au contraire, j'ai dit au Père Vanutelli que le peuple russe ne consentira jamais à se mettre sous le joug de l'autorité papale; que la liberté de notre Eglise nous est précieuse par-dessus tout; que notre foi ne comporte pas la croyance au pouvoir discrétionnaire du Vicaire de Jésus-Christ; que toutes les autres différences dans le symbole, dans les rites, etc. ne sont pas importantes, mais que celle-ci met et mettra toujours un obstacle insurmontable à la réunion dans laquelle nous devrions renier notre liberté spirituelle. Voilà ce que j'ai dit à M. Vanutelli. Quant au pouvoir impérial, il n'en a pas même été question dans notre entretien. La croyance de notre empereur est une et indivisible pour le peuple russe; quant à sa volonté dans les questions de croyance, elle est celle du fils vis-à-vis de la Mère, c'est-à-dire de l'Eglise

"C. POBEDONOSTZEFF."

L'Avenir Monarchique en France

Le dernier appel du comte de Paris au peuple français ressemble tellement à une plaisanterie qu'il serait parfaitement raisonnable de mettre son authenticité en doute. Cette affirmation que "la monarchie seule peut donner à la France un gouvernement fort et stable" a un air badin, en raison de ce fait que, dans l'espace de cent ans, la France a essayé cinq monarchies distinctes afin d'établir cette forme de gouvernement, avec un insuccès désastreux dans chaque cas, soit l'ancienne monarchie, le premier empire, la Restauration, la dynastie orléaniste et le second empire. Chacune d'elles avait promis de durer toujours et de rendre la France heureuse. La première a fini sur l'échafaud et les autres se sont sauvées. Elles avaient eu toutes également le bénéfice de la tradition monarchique qui est aujourd'hui complètement éteinte en France. La génération actuelle en France connaît peu ou point le "principe monarchique." Elle ne peut pas comprendre pourquoi les

filis aînés d'une certaine famille, dans un ordre de succession indéfinie, seraient toujours assez sages et assez capables pour donner à la France un gouvernement fort et stable, pas plus que pour lui donner une série non-interrompue de grands poètes, ou de grands mathématiciens ou de grands stratégestes.

D'autant plus qu'un roi, pour être vraiment efficace en tant que remède politique, doit être une personne sacro sainte. Il faut qu'il soit ce que les Romains de l'empire appelaient *divus*, c'est-à-dire quelque chose de plus qu'un être humain. Mais ce caractère divin qui entoure un roi est chose morte en France depuis longtemps. Personne aujourd'hui ne sait ce que cela veut dire ; les Français ne prétendent même pas le savoir, comme le font les Anglais. Aussi, lorsque quelqu'un s'avance et sollicite, comme le fait le comte de Paris, pour lui-même et pour son fils, une royauté comme moyen sûr de guérir le désordre et l'incertitude de la nation, les royalistes eux-mêmes rient dans leur barbe. Ils ne se font aucune illusion au sujet de la royauté. Ils veulent une monarchie parce que cela serait plus agréable pour eux, et que cela donnerait aux gens bien élevés, bien habillés et bien nés plus de chances d'obtenir des places, mais non pas parce que la monarchie "aurait pour seul objet de faire le bonheur du peuple."

PARIS.

LA GUERISON DE LA DIPHTHERIE

Serions-nous sur le point d'avoir trouvé le remède de cette épouvantable maladie ?

La Libre Parole d'Edouard Drumont l'affirme presque dans le remarquable article que voici :—

Le jour des obsèques de l'étudiant Mariotte, mort des suites de l'attaque de diphthérie qu'il avait contractée en soignant les malades de l'hôpital Lariboisière, je reçus la visite d'un jeune père de famille qui me dit :

— "Comment se fait-il, monsieur, qu'on ait laissé mourir ce pauvre garçon ! Les médecins de Lariboisière ignorent-ils que leurs collègues de l'hôpital Trousseau soignent les diphthériques suivant un mode de traitement qui, cent fois sur cent, détermine leur guérison ? Moi, qui vous parle, je viens d'y faire soigner ma petite fille, que tous les médecins de mon quartier considéraient comme perdue. Au bout de quelques jours, elle est revenue à la santé, sans que, pour cela, on ait eu besoin de lui faire la moindre opération. Aujourd'hui, elle se porte comme vous et moi. Faites une enquête, vous constaterez que je ne vous dis que l'exacte vérité."

Je dois avouer qu'au premier abord le langage de mon interlocuteur me laissa quelque peu sceptique. Une découverte pareille, pensais-je, serait au moins l'égale de celle du vaccin de la rage. Toutes les mères souscriraient pour l'érection d'une statue à ce rival de Pasteur ! Et, comme l'autre, j'ajoutais :

— Si on avait trouvé le moyen de guérir la diphthérie, ça se saurait !

Eh bien ! on a trouvé le moyen de guérir la diphthérie, et ça ne se sait pas.

L'auteur de cette découverte est un médecin italien, le docteur Joseph Grana.

J'ai fini, après bien des tribulations, par le rencontrer à son domicile, 34, rue Pigalle.

Le docteur Grana est un homme charmant, très modeste et très simple ; il se montra d'abord très réservé dans ses réponses, ne craignant rien tant, me disait-il, que le bruit fait autour de son nom.

— Je suis un homme d'études, ajoutait-il, je poursuis mes recherches en silence. Si vous me faites parler dans votre journal, on va peut-être me prendre pour un charlatan. Et voyez le tort que vous feriez à ma découverte !

Puis, comme nous insistions, il reprit :

— Je suis venu à Paris non pour faire des essais ou des expériences, mais pour soumettre au contrôle des savants de votre pays la méthode de traitement dont je suis l'auteur. J'ai choisi Paris plutôt que Madrid, par exemple, où l'on m'attendait, parce que Paris est un des plus grands foyers scientifiques du monde, et qu'il est, en outre, situé à peu près au centre de l'Europe. De là, ma découverte pourra sans doute plus facilement rayonner sur le monde, pour le bien de l'humanité.

Après cette déclaration, le docteur Grana continua :

— Grâce à M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, à qui j'avais été recommandé par l'ambassadeur d'Italie, j'ai obtenu de traiter, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus et à l'hôpital Trousseau, les enfants atteints de diphthérie. J'ai obtenu, comme en Italie, les résultats les plus satisfaisants.

— En quoi, demandons-nous, consiste le traitement que vous préconisez ?

— C'est une simple potion que le malade absorbe de deux heures en deux heures. Cette potion contient du chlorate de potasse et un liquide qui est mon secret. Ce secret, je le livrerai peut-être quand les corps scientifiques auront pu s'assurer de l'efficacité de mon remède.

Aussi, ce que je demande avant tout, c'est un contrôle sévère. Je l'ai obtenu à l'hôpital Trousseau, où médecins, internes et surveillants m'ont fait un accueil parfait.

Je ne crains pas d'affirmer que tous sont vraiment émerveillés des résultats de ma méthode. D'ailleurs, je suis absolument sûr de mon système, et sauf le cas où le malade serait si avancé qu'aucune réaction ne serait possible sur l'économie, j'ai la certitude de guérir tous les cas qui me seront présentés.

— Pourriez-vous, docteur, nous donner quelques chiffres ?

— Depuis mon arrivée, c'est-à-dire depuis un mois à peine, j'ai traité, tant à l'hôpital Trousseau qu'à l'hôpital des Enfants Malades, quarante-deux cas de diphthérie.

Sur ces quarante-deux malades, deux, qui m'ont été présentés tard et qui, en réalité, n'ont pu être traités par moi, sont morts. Sur les quarante autres, vingt-cinq sont sortis guéris de l'hôpital. Les quinze qui restent en traitement sont en bonne voie de guérison."

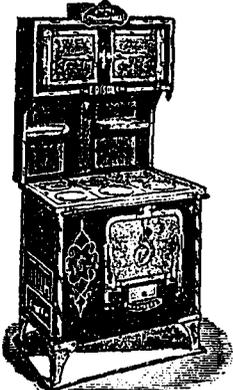
Renseignements pris aux deux hôpitaux, ces chiffres sont exacts.

Mais comme des chiffres, pour le lecteur rendu sceptique depuis la prétendue découverte du docteur Koch, ne suffiraient peut-être pas, nous avons copié la plupart des *fiches* des enfants guéris par le docteur Grana.

C'est dire que nous avons leurs noms et leurs adresses. Il est donc impossible de nier les faits.

GASTON MERY.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS
DE LA PUISSANCE**



Centenaire 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Perrence

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, **516 RUE ST. PAUL, MONTREAL**

n. 11 - 12

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ,

NAPOLEON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre français d'Amérique.



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et Importateur **D'Instruments de Musique**
Harpes à vomire et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notre-Dame, **MONTREAL.**

TOUSSEZ-VOUS?

Depuis un Jour!

Une Semaine!

Un Mois!

Une Année!

Des Années!

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

DU

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Goût.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE: J. G. LAVIOLETTE, (C.A.),
217 Rue des Commissaires, Montreal.

MORTON, PHILLIPS & CO.

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

"CALIGRAPH"

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accents nécessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

QUARTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers,
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	52,053,716
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,753
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

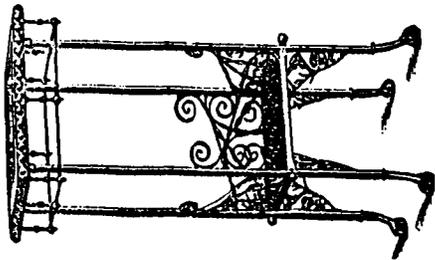
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

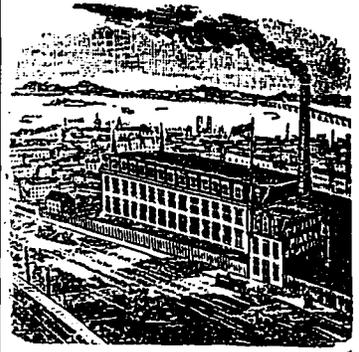
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEBEC

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Folsy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Folsy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

AU PARC SOHMER

JAMES J. CORBETT

Vendredi et Samedi

ENTRE 50.